

Séance du 17 Septembre 2016

Le dix-sept septembre deux mille seize à huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame CHAPUIS Lysiane Maire

Présents : Mme CHAPUIS Lysiane, Mme CAILLIERE-GAUTIER Karine, M. FOURNIER Michel, Mme BOURDOIS Muguette, M. NAUDIN Gérard, M. JACHIMOWIEZ Jordan, M. LEFRANC Jonathan, Mme PASQUET Christine, Mme GROENEWEG Elizabeth, M. BRAULT Jean-Yves

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 10

Date de la convocation : 13/09/2016

Date d'affichage : 13/09/2016

A été nommé(e) secrétaire : M. Michel FOURNIER

Le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT(S) AU MAIRE

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

réf : 2016-33

Vu la démission de Mme Karine CAILLIERE GAUTIER, de son poste de 1^{ère} adjointe au Maire, acceptée par M. le Sous-Préfet,

Vu la possibilité de supprimer le poste d'adjoint vacant ou de maintenir le nombre d'adjoints à 2,

Vu la possibilité de placer le nouvel adjoint élu à poste équivalent avec l'adjoint démissionnaire (soit à la place de 1^{er} adjoint) ou de le placer en dernier dans l'ordre des adjoints (soit à la place de 2^{ème} adjoint),

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDENT de maintenir à 2 le nombre d'adjoints,

DECIDENT de placer le nouvel adjoint élu en dernier dans l'ordre des adjoints, soit à la place de 2^{ème} adjoint.

Madame le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins individuels et secrets.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidatures, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletins blancs : 1
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5

A obtenu :

Mme Christine PASQUET : 9 voix.

Mme Christine PASQUET ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 2^{ème} adjointe au Maire.

De ce fait, M. Michel FOURNIER prend la place de 1^{er} adjoint.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9h00.